

normales d'où partiront des hommes instruits qui répandront dans tout le pays l'amour de l'agriculture et les connaissances les plus utiles. L'idée de rémunérer le travail des élèves est aussi un bon moyen d'en augmenter le nombre; car on a déjà constaté que là où les élèves sont payés, l'école est plus fréquentée.

Quant au système de fonder des compagnies à fonds social, je n'y vois aucun danger. Ailleurs l'expérience a prouvé qu'on avait obtenu les plus grands résultats, et pour nous en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la province d'Ontario, où les expositions obtiennent toujours le succès le plus complet.

Le livre de généalogie était désiré depuis longtemps. A l'aide de ce livre, nous parviendrons à créer une race canadienne. Je connais des gens qui ne sont pas prêts à admettre la véritable valeur des vaches canadiennes. D'après ma propre expérience, je n'hésite pas à dire que ces vaches sont supérieures aux autres sous tous les rapports, sans compter qu'elles sont d'un entretien bien plus facile.

Le troisième paragraphe fait allusion aux réunions de paroisse ou de canton convoquées et présidées par des directeurs d'agriculture. Ces réunions ressembleront à nos cercles agricoles, qui font aujourd'hui un si grand bien dans toutes les paroisses où ils existent. Je suis heureux de voir que le gouvernement se propose de faire donner des conférences agricoles dans les localités qui les demandent et qui voudront s'instruire. Ces conférences serviront à propager les connaissances agricoles dans toutes les parties du pays et à faire disparaître la routine, qui a causé et cause encore tant de désastres dans nos campagnes.

Je constate avec plaisir que l'argent qui ne sera pas réclamé par les sociétés d'agriculture, parce que celles-ci ne se seront pas conformées aux règles prescrites par le département, sera consacré à l'enseignement agricole pour une bonne partie. C'est l'agriculture qui bénéficiera de cet argent.

Je dois déclarer que la position prise par le premier ministre est digne de tout éloge. Cependant j'avouerai en toute sincérité qu'on s'attendait encore à d'autres changements, surtout par rapport aux sociétés d'agriculture qui n'ont pas donné les résultats désirés. Il s'est glissé des abus considérables dans ces sociétés et l'on a pris toutes sortes de moyens pour tromper les gens et obtenir de l'argent. Je pourrais citer à l'appui de cette énonciation un fait qui est arrivé à ma connaissance personnelle.

On attendait aussi des changements dans la formation du conseil d'agriculture; car il y a souvent collision ou antagonisme de pouvoir entre le gouvernement et ce conseil. Une nouvelle organisation aurait donné plus de satisfaction au public. Mais il faut croire que des circonstances, que je ne connais pas, ont empêché le gouvernement d'opérer les changements que je viens d'énumérer.

Telles sont, en quelques mots, les remarques que j'avais à faire sur le projet de loi important qui est soumis à la considération de cette honorable chambre.

Le lendemain, 17 avril, le Conseil Législatif se formait en comité général pour prendre en considération le bill de l'Hon. M. Ross; après quoi il a subi, sans amendements, sa 3e lecture. Voici le discours pronon-

cé par l'Hon. M. Boucher de la Bruère, en cette circonstance :

L'honorable M. BOUCHER DE LA BRUÈRE.—Je profiterai de l'occasion que la Chambre siège en comité pour faire quelques réflexions sur le projet de loi soumis à notre considération. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans de longs détails, car la discussion qui a eu lieu hier a jeté une lumière suffisante sur cette mesure.

Le premier paragraphe du sujet de loi se rapporte à une question d'administration. Je vois que les expositions provinciales n'auront lieu que tous les deux ou trois ans. J'approuve entièrement cette proposition; car nous avions jusqu'à présent des expositions trop fréquentes, et elles ne rendaient pas les services que nous devons en attendre. Je me permettrai de faire à ce sujet une suggestion qui me paraît excellente. Nous pourrions diviser les expositions en trois catégories: les expositions de comté, les expositions régionales et enfin les expositions provinciales. Chacune de ces expositions se ferait tour à tour, de sorte qu'elles ne reviendraient que tous les trois ans. J'ai eu l'avantage d'assister l'été dernier à deux expositions de comté, l'une dans le comté de Saint Hyacinthe et l'autre dans le comté de Bagot, et à ces deux expositions, j'ai entendu exprimer le désir d'établir le système des expositions régionales. Il est reconnu que les expositions de comté n'ont pas toujours un résultat satisfaisant. Plusieurs causes contribuent à produire ces conséquences désastreuses, vous les connaissez, honorable messieurs. Un des grands désavantages que présentent les expositions de comté, c'est la distance que quelques-uns des exposants ont à parcourir.

Un cultivateur est quelquefois obligé de parcourir douze lieues pour venir exposer une vache, un cheval ou un autre animal. Et si l'animal qu'il expose est supérieur aux autres, il remportera un prix de 5 à 6 piastres au plus. On se figure facilement que, dans de telles circonstances, les cultivateurs ne sont pas très disposés à faire une si longue marche pour gagner une prime aussi peu élevée. Si nous avions des expositions régionales, nous pourrions augmenter la valeur des primes aussi et la porter jusqu'à \$25, pour une vache. Cette prime serait un puissant encouragement pour les exposants, qui n'hésiteraient pas à s'imposer des sacrifices lorsqu'ils seraient sûrs que leurs efforts seraient généreusement récompensés. Avec des expositions régionales, comprenant trois comtés, par exemple, il nous serait facile de donner des prix plus élevés, car le maximum des crédits que chaque comté reçoit aujourd'hui est d'environ \$850; et si, à cette somme, nous ajoutons la valeur des entrées, etc., nous arrivons à un total de plus de \$3,000 pour trois comtés, c'est-à-dire pour une exposition régionale. Ce système présente des avantages réels et contribuerait à stimuler le zèle de nos cultivateurs.

Le deuxième paragraphe nous parle du livre de généalogie. Je suis heureux de voir que le gouvernement se propose d'introduire cet excellent système dans le pays. Ce n'est pas cependant une innovation, car la société laitière de la province de Québec, dont j'ai l'honneur d'être le président, a établi un livre de généalogie.

L'année dernière, nous avons eu un concours pour nos meilleures vaches laitières. Une prime de \$100 était offerte pour une vache qui donnerait 12 livres de beurre par semaine. Un seul exposant a répondu à l'appel de la Société laitière; c'est le Révérend M. Gérin, curé de St-Justin, qui nous est connu à tous pour le zèle qu'il porte à la cause agricole. Mais malheureusement cette vache tomba malade au milieu du concours et ne put donner la quantité de beurre fixée pour remporter le prix. Cependant la société accorda un prix à M. l'abbé Gérin, parce qu'il était le seul exposant et qu'on devait tenir compte aussi de la maladie de l'animal causée sans aucun doute par la fatigue éprouvée pendant son transport. Si nous accordons des prix pour telle ou telle quantité de beurre que donne une vache par semaine ou par jour, il faut un moyen sûr de constater cette quantité. Ce moyen, vous l'avez dans le livre de généalogie. C'est dans ce livre que nous inscrirons les meilleures vaches canadiennes. Je dis les meilleures vaches canadiennes, parce que cette race peut rivaliser avec les autres. Avec de bons soins, la vache canadienne ne le cède pas à la Jersey; et je suis en mesure de vous citer un fait qui vous prouvera la grande valeur de la vache canadienne; je tiens ce fait de M. Couture, médecin vétérinaire chargé de la surveillance de la Quarantaine de Lévis.

Un éleveur de l'Etat de New-York avait mis un certain nombre de vaches en quarantaine. Comme elles n'avaient pas usé de lait pour nourrir les veaux, le propriétaire acheta une